

BLOC BROMADIOLONE - *gamme raticides*

APPÂT RATICIDE SOUS FORME DE BLOC



- **Bloc raticide anticoagulant, composé de mouture de blé, de paraffine alimentaire et d'agent appétant traités à la Bromadiolone.**
- **Alternative performante pour la lutte contre les rongeurs résistants au difenacoum, chlorofacinone...**
- **Hydrofuge, idéal en milieux humides.**
- **Facile à utiliser, inodore et ininflammable.**
- **Le format bloc empêche une dissémination accidentèle de l'appât et donne un indicateur visuel sur le passage des rongeurs.**
- **Conforme à la directive biocide 98/8 CE.**
- **Homologué par le Ministère de l'agriculture.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Blocs solides de 30 grammes de couleur rouge.
- Hydrofugé et inodore.
- Renforcé en agent d'appétence.
- Contient un agent amérisant.
- Appât à base d'un mélange de blé broyé, d'agent amérisant (benzoate de dénatonium), de paraffine alimentaire, traité à 0,005% de **BROMADIOLONE**.
- Ce rodenticide provoque des hémorragies internes se déclanchant spontanément (intestin-foie). Son mode d'action est caractéristique des anticoagulants indirects : les rongeurs meurent 3 à 6 jours après ingestion. L'effet retard de cette molécule permet de contourner la méfiance des rats. Les cadavres se dessèchent et sentent rarement.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- **BLOC APPAT BROMADIOLONE** est nocif par ingestion : contient de la Bromadiolone et du benzoate de Denatonium.
- En cas d'ingestion accidentelle, l'antidote est la vitamine K1.
- Disposer les appâts de façon à ce qu'ils ne puissent être

consommés par d'autres animaux.

- Détruire les cadavres retrouvés.
- Se laver soigneusement les mains à l'eau savonneuse après manipulation.
- Les substances actives sont notifiées à l'annexe II PT 14, de la directive Biocide CE 98/8.
- Homologation N° 9600411 (Bromapesce Lodi).
- Usages autorisés : souris, rats et surmulots.

MODE D'UTILISATION :

- Usage préventif ou curatif.
- Disposer les appâts sur le passage des rongeurs, dans des postes d'appâtage adaptés à l'environnement à traiter. Cette modalité préserve le produit et évite que d'autres animaux non ciblés ne consomment l'appât.
- Pour les rats, surmulots : placer 3 à 4 blocs par poste tous les 5 à 10 mètres suivant la configuration des locaux.
- Pour les souris : placer 1 bloc par poste tous les mètres.
- Contrôler à 14 jours et éventuellement renouveler.
- Les rongeurs meurent en 4 à 10 jours.
- Réservé à un usage professionnel.